



Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s de Coriolis Infrastructures du 12.06.2024

Compte de résultat et d'investissement 2023

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 01.01.2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Compte de résultat 2023

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière, le Comité de direction a arrêté la participation 2023 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'371 habitante·e·s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'994'557.50** (CHF 1'999'790.- en 2022) soit 65 % du total des produits (64% en 2022).

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2023, l'Association a encaissé **CHF 1'051'000.-** (CHF 1'116'415.22 en 2021) soit 35% du total de la participation des communes et des apports du Casino (36 % en 2022). A la suite d'une erreur de calcul, CHF 2'000.- viennent compléter l'apport 2022 et porte le montant total 2023 à CHF 1'053'000.-.

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 688.55**.

Le total des produits se monte à **CHF 3'048'246.05** (CHF 3'116'211.37 en 2022).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2023 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'075'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'699.25**. (CHF 52'006.95 en 2022). La différence avec le budget provient de l'indexation des prix dans le secteur de la construction et donc l'augmentation de la valeur assurée d'Equilibre (+13,35%). Le budget 2024 a d'ailleurs été adapté en conséquence.

En 2023, la Réserve rénovation et entretien est passée de CHF 790'000.00 à CHF 622'991.32. La baisse est supérieure à celle budgétée (CHF 135'500.-) en raison des travaux imprévisibles et urgents des cuisines de Nuithonie. Afin d'être en mesure de financer les investissements à venir pour Equilibre et Nuithonie, en référence au plan d'entretien des infrastructures sur 10 ans, le comité a décidé de verser à

la Réserve rénovation et entretien un montant de **CHF 100'000.-**, de manière à la porter à CHF 722'991.32.

Coriolis Infrastructures subventionne dorénavant les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 53'066.24** ont été investis en 2023 :

- **Equilibre** : CHF 23'678.25 concernant des remplacements de conduites du récupérateur de chaleur et d'autres ventilateurs et moteurs réducteurs, de la modification du groupe de froid de la chaufferie du 8^{ème} étage, et diverses réparations. CHF 18'856.44 ont également été remboursés à Equilibre pour des travaux d'entretien qui ont eu lieu en 2022 et dont la comptabilisation a été oubliée. Le Comité de direction a accepté lors de sa séance du 27 avril 2023 d'entrer en matière sur ces factures en 2023. Il s'agit de divers travaux de réparation (frigo, appareil HP, lave-vaisselle), de remplacement (matériel ABB Suisse, échangeur de la récupération de chaleur, etc.), de travaux de sécurité, etc.
- **Nuithonie** : CHF 10'531.55 concernant le raccordement de la climatisation et du chauffage de l'air chaud à l'entrée, de la réparation du système audio, de la fourniture des lampes de secours, du remplacement de l'automate de la gestion de l'éclairage, de l'étanchéité des pieds monoblocs et d'autres réparations et travaux divers.

CHF 500'000.- ont permis de rembourser l'emprunt du 10 décembre 2013 de CHF 500'000.- contracté à la BCF pour l'assainissement de la salle Mummenschanz de Nuithonie.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 69'000.-** visant à améliorer les infrastructures des associations Bruit Rose et Fri-Son ainsi que l'infrastructure informatique In Situ. CHF 85'000.- avaient été attribués au Nouveau Monde, mais l'association a transmis les documents nécessaires en 2024 seulement, ce qui ne répond pas aux critères de la CFMJ. La subvention sera donc reportée en 2024, pour les montants qui pourront être justifiés sur cette année comptable. Cela explique la différence avec le budget 2023.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

CHF 3'582,50 ont été utilisés pour l'organisation de l'évènement culturel du 8 novembre 2023. Les jetons de présence des membres du COPIL sur la gouvernance culturelle régionale se montent à CHF 1'885.-

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 11'700.-** (CHF 13'230.- en 2022).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 85'816.85**, dont CHF 76'124,85 pour la gestion administrative de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un-e collaborateur-trice à 70% depuis mars 2023), ainsi que **CHF 9'692.-** pour le mandat de cheffe de projet pour la gouvernance culturelle régionale (CHF 137'876.10 en 2022). Le budget 2023 n'avait pas encore été adapté car la question du nouveau mandat administratif n'était pas encore tranchée, c'est pourquoi une si grande différence peut être observée.

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 4'201.60**. Ils comprennent des frais de déplacement et de séance pour CHF 1'663.30, CHF 602,45 de matériel de bureau, CHF 128.85 de frais d'imprimés et publications, CHF 60.- de frais bancaires, CHF 1'700.- d'honoraires (frais de révision) et CHF 47.- de frais divers. La différence avec le budget s'explique par la séparation des rubriques budgétaires « frais administratifs » et « jetons de présence ».

Les intérêts sur l'emprunt de CHF 500'000.- pour la salle Mummenschanz se sont montés à **CHF 9'335.40**.

Le total des charges s'élève à **CHF 3'019'286.84** (CHF 3'115'162.67 en 2022).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 se monte à **CHF 606'692.06** (CHF 597'732.85 au 01.01.2023).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non-allègement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

3. Compte d'investissement 2023

3.1 Préambule

L'entrée en vigueur du nouveau Mandat de prestations au 01.01.2022 apporte notamment les changements suivants dans le financement des investissements pour les infrastructures : les investissements sont dorénavant planifiés à 10 ans. Les communes siège présentent leurs demandes annuelles de financement à Coriolis Infrastructures. Après analyse, le budget d'investissement annuel est soumis à la Commission financière de Coriolis Infrastructures qui propose sa validation à l'Assemblée des délégué.e.s.

Une procédure a été mise en place avec les deux communes siège et Coriolis Infrastructures pour le financement de l'entretien et de l'investissement dans les deux infrastructures. Cette procédure permet ainsi de garantir à long terme l'entretien des bâtiments des deux théâtres, tout en assurant une surveillance technique.

3.3 Produits

En 2023, CHF 167'008,68 ont été puisés dans la réserve rénovation et entretien de CHF 790'000.-, la réduisant à un total de CHF 622'991.32. CHF 100'000 ont été attribués à cette réserve afin de constituer un solde final de **CHF 722'991.32.-**. Ainsi, la réserve est partiellement restaurée, de manière à la reconstituer après son utilisation partielle courant 2023 pour les investissements dans les bâtiments de Equilibre et Nuithonie ainsi que les dépenses imprévisibles et urgentes liés à la rénovation des cuisines de Nuithonie. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il est important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

3.2 Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 167'008.68** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 50'222.70 pour Equilibre : révision des détecteurs incendie, travaux de peinture dans les vestiaire et Fribourg Tourisme, révision des détecteurs incendie.
- CHF 116'785.98 pour Nuithonie : modification des grilles de pulsion, remplacement d'une porte et d'éclairages, travaux sur les cuisines, automatisation des ouvrants de la façade, pose de clapet anti-retour de ventilation dans l'ascenseur, etc.

4. Le Bilan au 31.12.2023

4.1. Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 266'426.20**. Le détail est le suivant :

- CHF 151'426.20 : avance sur la taxe de puissance suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.-/an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.

- CHF 85'000.- ont été versés à l'espace culturel le Nouveau Monde. Cette subvention sera comptabilisée en 2024.
- CHF 30'000.- concernant la subvention 2024 à l'association In Situ.

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 328'797.02**. Le détail est le suivant:

- Le mandat de l'Agglomération de Fribourg pour un montant de CHF 76'124.85 ;
- Le remboursement à Villars-sur-Glâne de l'entretien courant et des réparations de Nuithonie pour un montant de CHF 127'317.53 ;
- Le remboursement à la Fondation Equilibre Nuithonie des frais d'entretien courant 2022 pour un montant de CHF 18'856.44 ;
- Le remboursement à la Ville de Fribourg de l'entretien courant et de la rénovation d'Equilibre pour CHF 73'900.95 ;
- Divers frais administratifs pour un montant de CHF 1'432.25 ;
- Les honoraires de Mme Anne-Catherine Sutermeister pour la période de juin à décembre 2023 pour un montant de CHF 5'699.- ;
- Les frais de révision 2023 pour un montant de CHF 1'700.- ;
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2023 pour un montant de CHF 23'766.-.

Le bénéfice de l'exercice 2023 est de **CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 est **CHF 606'692.06**.

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le compte de résultat 2023 tel que proposé.**
- **Accepter le compte d'investissement 2023 tel que proposé.**
- **Accepter le bilan 2023 tel que proposé.**

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds